

Énoncé de politique de placement

Fonds distinct équilibré Sélect Invesco Manuvie

Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Ce fonds vise à générer une croissance du capital et un revenu à long terme. Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres canadiens, des titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens, tant de gouvernements que de sociétés, ainsi que des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe étrangers.

Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds équilibré Sélect Invesco ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie de placement du fonds sous-jacent est la suivante : l'équipe Gestion de portefeuille applique de façon assidue, pour les actions du portefeuille, une rigoureuse méthode de placement ascendante et fondamentale qui lui permet d'analyser la qualité et la valeur de chaque société pour décider si le fonds investit ou non dans celles-ci. Il n'y a aucune tentative de reproduire comme modèle la composition de l'indice de référence du fonds sous-jacent.

L'équipe Gestion de portefeuille recherche des sociétés :

- dont les avantages concurrentiels offrent des possibilités de croissance à long terme;
- qui ont une équipe de direction solide;
- que l'on croit sous-évaluées par rapport à leur valeur intrinsèque.

Dans le cadre d'une évaluation complète de la valeur intrinsèque d'une société, l'équipe Gestion de portefeuille utilise diverses méthodes d'évaluation et examinera habituellement l'information financière, la position concurrentielle et les perspectives d'avenir d'une société. L'équipe Gestion de portefeuille peut également rencontrer la direction de l'entreprise et tenir compte des tendances générales du secteur et de l'économie. Elle comparera ensuite la valeur intrinsèque qu'elle a attribuée à la société au cours en vigueur des titres de celles-ci et envisagera d'investir dans la société si le cours est suffisamment inférieur à la valeur intrinsèque attribuée par l'équipe Gestion de portefeuille.

Pour la portion des titres à revenu fixe du portefeuille, l'équipe Gestion de portefeuille effectue des recherches approfondies et investit principalement dans des titres de créance de sociétés et de gouvernements canadiens, et elle peut aussi investir dans des titres de sociétés et de gouvernements étrangers dont les valeurs fondamentales ne sont pas reflétées dans leurs notes d'évaluation du crédit et leurs cours et qui offrent des possibilités intéressantes au regard du risque. Il n'y a aucune tentative de reproduire comme modèle la composition de l'indice obligataire de référence du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent est géré activement :

- en rajustant l'échéance moyenne des placements;
- en diversifiant des avoirs entre divers émetteurs.

L'équipe Gestion de portefeuille utilise une approche analytique qui tient compte des caractéristiques fondamentales de l'émetteur et des perspectives macroéconomiques afin d'accroître les revenus en intérêts et/ou l'appréciation du capital. Elle applique également des stratégies qui peuvent servir à anticiper les taux d'intérêt et elle peut utiliser des techniques de gestion du risque pour atténuer les risques liés aux placements.

Le processus de recherche d'antécédents de crédit utilisé par le fonds sous-jacent tient généralement compte de facteurs qui comprennent notamment l'exploitation, la structure du capital et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (le cas échéant) d'un émetteur. L'analyse de la solvabilité peut donc tenir compte de la question de savoir si des facteurs ESG présentent un risque financier important ou une occasion pour un émetteur.

Le volet des placements à revenu fixe du fonds sous-jacent peut comporter l'achat de titres de participation, de parts de FNB et d'options sur de tels titres. Des titres de participation et des options sur des actions peuvent être achetés jusqu'à concurrence de 5 % de l'actif net. Ils serviront à acquérir ou à couvrir une exposition donnée ou à maintenir la liquidité. Par ailleurs, une participation dans des capitaux propres peut découler de la détention d'obligations d'un émetteur, comme dans le cas de la conversion d'une obligation convertible, lorsque les bons de souscription émis avec l'obligation sont exercés, ou encore de la restructuration de la dette d'un émetteur. Les placements en actions peuvent comprendre des titres ayant des caractéristiques de revenu fixe, tels que des actions privilégiées.

En général, les FNB dont les titres sont souscrits pour le volet à revenu fixe du fonds sous-jacent détiennent des portefeuilles de titres, de produits de base et/ou de devises censés reproduire, aussi fidèlement que possible avant déduction des frais, le prix et/ou le rendement (i) d'un marché ou d'un autre indice donné, (ii) d'un panier de titres, de marchandises ou de devises, ou (iii) d'une marchandise ou d'une devise en particulier. Le recours aux FNB peut contribuer à l'efficacité de l'attribution des coûts ou de la gestion de la liquidité.

Le fonds sous-jacent peut aussi investir dans d'autres instruments financiers, comme des dérivés de crédit, qui peuvent présenter des caractéristiques économiques semblables aux titres de créance à taux variable et aux titres adossés à des créances hypothécaires à déterminer.

L'équipe Gestion de portefeuille peut aussi investir dans des titres convertibles de sociétés.

L'équipe Gestion de portefeuille vend habituellement un titre dans les conditions suivantes : a) lorsque le cours du titre augmente à un niveau qui, d'après l'équipe Gestion de portefeuille, correspond à sa valeur intrinsèque ou en est proche; b) lorsqu'il y a des occasions plus intéressantes; ou c) lorsque la justification initiale du placement dans le titre de la société a changé ou ne tient plus. Les titres à revenu fixe font l'objet d'une surveillance continue afin de s'assurer que la justification initiale du placement demeure valable et que le titre continue d'offrir un rendement rajusté selon le risque intéressant. Cela comprend la prise en considération de l'importance de la position du fonds sous-jacent à l'égard du titre et de l'évaluation des risques descendants. Si la justification d'un placement n'est plus valable ou si le titre n'est plus intéressant sur une base rajustée selon le risque, il sera vendu.

Le fonds sous-jacent n'investit habituellement pas plus de 30 % de son actif net dans des titres étrangers.

L'équipe Gestion de portefeuille responsable du volet espèces du fonds sous-jacent peut, à sa discrétion, investir une partie ou la totalité des liquidités directement dans des instruments du marché monétaire ou d'autres titres de créance à court terme. Le fonds sous-jacent peut investir la portion liquide de ses actifs dans des titres de fonds du marché monétaire gérés par nous ou par l'une de nos sociétés affiliées ou associées. Pour prendre cette décision de placement, l'équipe Gestion de portefeuille tient compte d'un certain nombre de facteurs, y compris le fait que le fonds sous-jacent doit comporter un placement à court terme libellé en dollars canadiens ou américains et le rendement que le fonds peut dégager.

Le fonds sous-jacent peut utiliser des dérivés, comme des contrats à terme standardisés ou de gré à gré, des billets liés à un incident de crédit, des swaps et des options, y compris des swaptions, aux fins décrites ci-dessous. Le fonds sous-jacent peut chercher à se couvrir à l'égard des pertes potentielles découlant des variations de la valeur ou du cours d'actifs de celles des devises. Pour le volet titres à revenu fixe du fonds sous-jacent, l'équipe Gestion de portefeuille a l'intention de couvrir au moins 80 % de la position de change du fonds sous-jacent. Mais elle conserve le pouvoir discrétionnaire de couvrir moins de 80 % de la position de change de la partie à revenu fixe du fonds sous-jacent ou de ne pas la couvrir du tout. Veuillez visiter le site invesco.ca pour obtenir des renseignements sommaires sur les positions de couverture du change du fonds sous-jacent, s'il y a lieu.

Le fonds sous-jacent peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré ou standardisés, des billets liés à un incident de crédit, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur rendement total, des swaps de devises et des options, y compris des swaptions, à des fins autres que de couverture afin d'acquiescer ou de modifier l'exposition à des titres ou à des marchés des capitaux et d'obtenir une exposition à d'autres devises. Si elles ne sont pas utilisées à des fins de couverture, les swaptions et les options ne compteront pas pour plus de 10 % de l'actif net du fonds sous-jacent.

Toute utilisation de dérivés devra être en accord avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent et répondre aux exigences de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, telle que modifiée par la dispense accordée au fonds sous-jacent. Lorsque le fonds sous-jacent détient une position acheteur dans un contrat à terme de gré à gré ou standardisé ou qu'il a le droit de recevoir des paiements aux termes d'un swap, cette dispense lui permet d'utiliser, à titre de couverture, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé, du contrat à terme de gré à gré ou du swap.

Le fonds sous-jacent peut se prévaloir des décisions accordant une dispense de l'application de certaines dispositions du Règlement 81-102. Pour obtenir une description détaillée de ces décisions, veuillez consulter la section Restrictions en matière de placement à partir de la page 105 du prospectus du fonds sous-jacent.

En prévision de conditions défavorables du marché ou pour réagir à de telles conditions, à des fins de gestion de trésorerie, à des fins défensives ou aux fins d'une fusion ou d'une autre opération, ou encore lorsque l'équipe Gestion de portefeuille est autrement incapable de repérer des occasions de placement intéressantes, le fonds sous-jacent peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs sous forme de liquidités, d'instruments du marché monétaire, de titres de fonds du marché monétaire affiliés, d'obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, le fonds sous-jacent pourrait ne pas être entièrement investi conformément à ses objectifs de placement et, dans un marché en hausse, il pourrait y avoir des répercussions négatives sur le rendement par rapport à d'autres fonds communs de placement entièrement investis et ayant des objectifs similaires.

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille, le fonds sous-jacent peut utiliser des opérations de mise en pension et de prise en pension, bien qu'il ne prévoie pas en ce moment de recourir à de telles opérations. Le fonds sous-jacent peut également conclure des conventions de prêt de titres. Ces opérations ne seront conclues qu'avec des parties qui sont considérées comme solvables et lorsque les opérations sont censées accroître le rendement du fonds sous-jacent. Pour une description des mises en pension et des prises en pension de titres et des opérations de prêt de titres ainsi que des stratégies utilisées par le fonds sous-jacent pour réduire les risques associés à ces opérations, veuillez consulter l'exposé à la rubrique Facteurs de risque – Risque lié aux mises en pension et aux prises en pension de titres et aux opérations de prêt de titres à la page 102 du prospectus du fonds sous-jacent.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. À moins d'indication contraire, les risques associés à l'achat de parts du fonds sous-jacent sont les mêmes, ou identiques en substance, que les risques liés à un placement dans le fonds distinct. Pour obtenir des précisions sur les risques liés aux placements dans le fonds distinct, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information du fonds sous-jacent.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site **www.oapcanada.ca**.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site **www.assuris.ca** pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse **www.ccir-ccrra.org**.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.